

Séance du : 3 octobre 2022

Nombre de conseillers:

En exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux le 3 octobre 2022 à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul,

**Etaient présents :**

ALLEGRE Sophie BEAUMEL Jean-Paul, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, LEBARON Joëlle, LIOTHIER Céline

**Excusés ayant donné pouvoir :**

HUGUES Stéphanie donne pouvoir à LEBARON Joëlle  
STORNI Cécile donne pouvoir à BEAUMEL Jean-Paul

**Absents :** BLAZEVIC Harry, GRANGÉ David

**Date de convocation :** 28/09/2022

**Date d'affichage :** 28/09/2022

GAUDIN-LEVERT Natacha a été nommé secrétaire de séance

**OBJET : Approbation rapport CLECT - transfert de compétence Petite Enfance**

Le 8 Septembre 2022 la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie pour déterminer les impacts financiers consécutifs à la régularisation du transfert de la « Compétence petite Enfance » sur le territoire de l'ex Communauté de Communes de l'Emblavez.

Il est proposé au conseil d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 8 septembre 2022 tel qu'il a été proposé par la commission.

Vu l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts, l'établissement public intercommunal verse à chaque commune membre une attribution de compensation.

Vu les conclusions de ladite commission réunie le 8 septembre 2022,

**Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le rapport de la CLECT du 8 septembre 2022 ci-joint.**

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire

